

# fmCh newsletter

*Lettre d'information de la fmCh à ses membres*

***Chères collègues, chers collègues,***

*Cette lettre d'information vous permet de survoler en quelques traits les nouveautés touchant la politique de la santé et la fmCh. Vos réactions sont attendues et même vivement souhaitées. Voici l'adresse : [info@fmch.ch](mailto:info@fmch.ch)*

*Le secrétariat général de la fmCh*

## **Editorial du Président de la fmCh : la révision du Tarmed**

Chers Membres de la fmCh,  
Les négociations entre la fmCh et la FMH sur la révision du Tarmed se sont clôturées sur un succès. La FMH a élaboré un contre-projet à celui de la fmCh intitulé «Charta Tarvision». La Charte a repris toutes les exigences de la fmCh. Une amélioration de la situation des médecins de premier recours ne pourra être obtenue que par un nouveau chapitre dans la structure tarifaire du Tarmed. Une répartition entre des positions de divers disciplines, de même que des rémunérations différentes pour de mêmes prestations sont formellement exclues. Par ailleurs, il faut accélérer la réorganisation de Tarmed-suisse. A titre de rappel : le développement du Tarmed est de fait bloqué depuis sa mise en place en 2004 à cause de la clause exigeant l'unanimité dans le comité de direction de Tarmed-suisse. C'est ce qu'il s'agit désormais de modifier. Le Tarmed doit enfin devenir une structure tarifaire évolutive,

prenant en compte les données et basée sur des règles. La Charte rejette toute velléité en faveur d'un tarif fixé par l'Administration. Cet aspect est particulièrement important car l'initiative populaire des médecins de famille vise la création d'un tarif officiel. Cette voie est désormais verrouillée. Enfin, la Charte comprend une règle sur le contrôle des données. Ce principe est très important pour les sociétés de discipline médicale qui doivent mettre à disposition leurs propres données en matière de coûts. Quelle est la valeur de la «Charta Tarvision»? Pacta sunt servanda. C'est le principe essentiel du droit du contrat. Quiconque ne respecte pas un contrat agit de manière contraire à la loi. Dans ce cas, le contrat, c'est-à-dire la Charte, présente une signification non seulement juridique mais encore et surtout politique. La FMH prend un engagement clair. Si elle devait le briser, nous ne nous rencontrerions pas devant les tribunaux, mais dans l'arène

politique. L'issue de cette «rencontre» ne devrait faire aucun doute. La FMH en est bien consciente. C'est du moins ce que j'espère.

Cordialement, Urban Laffer, président de la fmCh

### **Les délégués de la fmCh à l'AD de la FMH**

La fmCh est représentée par six membres à l'Assemblée des délégués de la FMH.

La chambre médicale a confirmé lors de sa séance du 26 mai 2011 deux nouveaux membres de la délégation de la fmCh auprès de l'Assemblée des délégués (AD) de la FMH.

La délégation de la fmCh est de nouveau au grand complet et se présente comme suit :

Prof. Urban Laffer (chef de délégation)

Prof. Daniel Ackermann

Prof. Peter M. Leuenberger

Prof. Daniel Candinas (nouveau)

Dr Raoul Heilbronner (nouveau)

Prof. Ralph Schmid (délégué suppléant)

### **Skalpell-blog d'Urban Laffer, président de la fmCh**

Dans son blog, le Prof. Urban Laffer, président de la fmCh, aborde et commente des thèmes de la politique de la santé. Le secteur de la santé est en pleine transformation. Avec ce blog, le Prof. Urban Laffer souhaite représenter les voix des chirurgiens et des médecins avec activité chirurgicale et invasive de Suisse. Lisez et débattiez avec lui - nous espérons un échange nourri. Voici le lien vers le ⇒ [blog](#).

### **Les médecins zurichois majoritairement opposés à la caisse unique**

La Société des médecins du canton de Zurich (AGZ) a mené mi-mai 2011 une enquête en ligne auprès de ses membres sur le thème de la caisse unique.

55 pour cent des participants se prononcent contre la mise en place d'une caisse unique et invoquent les réserves suivantes :

- une absence de concurrence entre les assureurs.
- le canton se voit doté d'un pouvoir supplémentaire.
- un monopole qui affaiblirait la position des médecins.
- des menaces d'intervention dans la liberté de traitement et un risque de rationnement.

Ces résultats sont réjouissants si l'on considère qu'aucune campagne d'information n'a encore eu lieu. Bien entendu, la fmCh s'engage contre la mise en place d'une caisse unique. Vous trouverez ici le lien sur ⇒ [les principaux arguments](#).

### **Workshop Verhandlungsführung**

Die Revisionen des KVG werden einen grossen Verhandlungsbedarf zwischen den Tarifpartner und Akteuren im Gesundheitswesen nach sich ziehen. Oft wissen Leistungserbringer nicht, wie sie sich auf eine Verhandlung optimal vorbereiten sollen. Das Verhandlungsergebnis jedoch hängt ganz entscheidet

von der Vorbereitung und der professionellen Verhandlungsführung ab. Mit diesem Basis-kurs bietet Ihnen die fmCh die Grundlagen für erfolgreiches Verhandeln an. Der Kurs richtet sich an Ärztinnen und Ärzte mit eigener Praxis, aus Spitälern, Belegärzte, Verantwortliche in Fach- und Ärztesellschaften und Ärztenetze, Führungskräfte im Gesundheitswesen. Der Workshop findet am 16./17. September 2011 statt. ⇒ [Hier](#) erhalten Sie mehr Informationen und können sich für den Workshop anmelden.

Nous vous souhaitons à tous une belle journée!  
*Le secrétariat général de la fmCh*

